



Réforme **HISTORIQUE** des Personnels de Surveillance **DOUBLEMENT et MENSUALISATION de l'ICP**

COMMUNIQUÉ :

FO Justice – le 28 Mai 2024

La réforme historique, négociée et obtenue par notre seule organisation, qui se traduit par le passage en catégorie B du Corps d'Encadrement et d'Application et le passage en catégorie A du Corps de Commandement, s'accompagne également d'une revalorisation indemnitaire.

Très concrètement, cela se traduit par l'augmentation progressive de l'ICP, jusqu'à son doublement. Elle passera donc de 1869 € à 3835 € et sera désormais mensualisée de la façon suivante :

- ▶ **1^{er} Janvier 2024 : 2524 € par an soit 210,33 € par mois.**
- ▶ **1^{er} Janvier 2025 : 3179 € par an soit 264,92 € par mois.**
- ▶ **1^{er} Janvier 2026 : 3835 € par an soit 319,58 € par mois.**

Et aujourd'hui... c'est chose faite !

Comme annoncé dans nos précédents communiqués, la régularisation de l'ICP pour l'ensemble des Personnels sera faite sur la paye du mois de mai, **avec un effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2024.**

C'est donc une régularisation de plus de 1000€ qui sera faite ce mois-ci pour les Surveillants !

La réforme historique portée et obtenue par **FO Justice** permet d'augmenter le pouvoir d'achat des Personnels, tant sur le plan indiciaire qu'indemnitaire, conformément à nos engagements et en dépit des oppositions et obstacles placés sur notre chemin.

Pour les officiers, les différentes augmentations indiciaires et de l'IFO interviendront au fil de l'eau en fonction du choix des agents d'opter ou non pour la catégorie A.

ENCORE UNE AVANCÉE À METTRE AU CRÉDIT DE FO JUSTICE !

